

02627X0014



Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

RD/CS

NOTICE DESCRIPTIVE

**FORAGE DANS UN SYSTEME AQUIFERE AUTRE QU'UNE NAPPE
D'ACCOMPAGNEMENT D'UN COURS D'EAU**

(Rubrique 1.1.0. de la nomenclature)

PETITIONNAIRE :

Nom, prénom : POIRSON Didier

Adresse : 10700 St Nobert

Téléphone :

Télécopie :

PROPRIETAIRE :

Nom, prénom : SCEA d'Harticourt (POIRSON Didier)

Adresse : 10700 St Nobert

Téléphone :

Télécopie :

⇒ joindre l'autorisation du propriétaire si le terrain où sera réalisé l'ouvrage ne vous appartient pas.

OBJET DE LA DEMANDE :

Destination et usage de l'eau : Irrigation.

0262 7X0014

Si le forage est destiné à l'irrigation, préciser pour chaque parcelle irriguée les données ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Surface	Type de culture	Besoins en eau à l'hectare

CARACTERISTIQUES DU FORAGE :

Emplacement prévu :

Nom de la commune : *St Nabord*

Lieu-dit : *Voie d'Arcis.*

Référence cadastrale de la parcelle : *Z.D 31* —

⇒ joindre une carte IGN au 1/25 000 en précisant la localisation prévue.

Equipement prévu :

Type de pompe :

Capacité de prélèvement en m³/h :

Profondeur du forage : *60* —

Diamètre intérieur du forage : *Tubage PVC Ø 315/299 plein.*

Dispositif de comptage : *Neant* (Forage non utilisé.)

} forage non équipé de pompe qui n'a pas fait l'objet d'utilisation.

02627X0014

Exploitation prévue :

Nom de la culture	Période de pompage	Nombre de jours de pompage par an	Nbre de passage/an mini/maxi	Lame d'eau par passage (mm)	Quantité d'eau prélevée/an mini/maxi
Cultures irriguées systématiquement :					
Autres cultures irriguées occasionnellement :					

INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT :

→ Indiquer pour les forages situés dans un rayon d'un kilomètre les données suivantes et les faire figurer sur une carte IGN :

N°	Nom de la commune	Lieu-dit	Références cadastrales	Nom de l'exploitant	Capacité de prélèvement ou type de cultures irriguées

→ Nom et distance du (ou des) cours d'eau les plus proches :

Nom	Distance	Est-il parfois asséché ?
L'Arche	3,3 km	Non

02627X0014

→ Distance des plans d'eau les plus proches :
(les indiquer sur une carte IGN le cas échéant)

⇒ joindre un certificat d'exclusion des périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable.

AVIS DU MAIRE :

A joindre obligatoirement. Cet avis portera notamment sur les :

- incidences constatées sur l'AEP ; *néant*
- incidences sur l'écoulement des cours d'eau, *néant*
- autres à préciser. *aucune autre observation*



le Maire
J. BOBIN

REMARQUES DIVERSES :

- date prévisionnelle du début des travaux : *Création en 1989*
 - date de mise en service du pompage : *Forage non utilisé pour cause de suffisance des 2 autres Forages*
 - fréquence d'utilisation du forage : *Néant*
- La Voie d'Arcis ZD 34
- La Mer ZB 26*

Fait à *St Nabord*, le *11 Décembre 1998*.

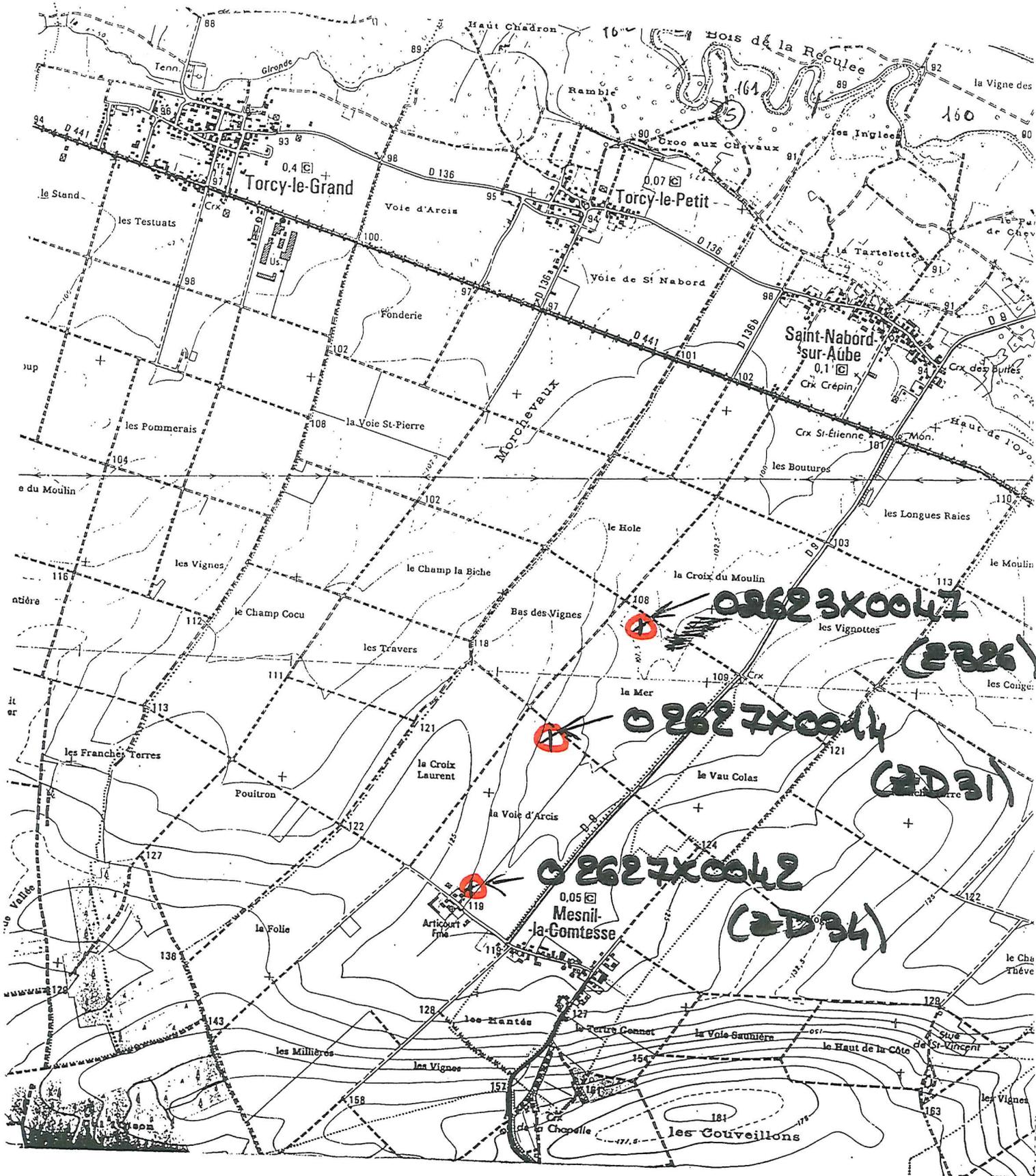
Le pétitionnaire,

Ce dossier est à constituer en *2* exemplaires et à adresser à la :

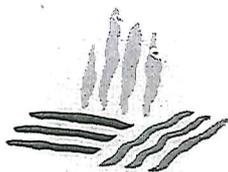
**Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'AUBE
Cité Administrative Beurnonville
10026 TROYES CEDEX**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Mme DELAIRE au 03.25.71.18.48



TROYES, le 23 décembre 1998



Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

RD/CS

LOI SUR L'EAU

RECEPISSE DE DECLARATION

E 153 120/98

LE PREFET DE L'AUBE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 10 ;

VU le décret n° 93-742 du 29 mars 1993 modifié pris pour l'application de la loi susvisée ;

VU le décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration ;

VU la déclaration de M. POIRSON Didier représentant la SCEA d'HARTICOURT à SAINT NABORD en vue de la régularisation de 3 forages ;

VU l'avis favorable et sur proposition de M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ;

VU l'arrêté préfectoral n° 98-1909A du 18 mai 1998 portant délégation de signature à M. l'Ingénieur en Chef, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ;

DONNE RECEPISSE

à M. **Didier POIRSON** représentant la **SCEA d'HARTICOURT** de sa déclaration de régularisation de 3 forages destinés à l'irrigation agricole (**commune de SAINT NABORD : parcelles n° ZD 31 lieu dit « Voie d'ARCIS, ZD 34 et ZB 26 lieu dit « La Mer » -** prélèvement de 70 m³/h).

Les activités projetées sont rangées dans la classe des opérations soumises à déclaration en application de l'article 10 de la loi du 3 janvier 1992 susvisée, sous le numéro ci-après de la nomenclature : 1.1.0. 2°.

Le texte des prescriptions générales applicables à cette opération est annexé au présent récépissé.

Pour le Préfet,
L'Ingénieur en Chef,
Directeur Départemental de l'Agriculture
et de la Forêt,

Signé :

Bernard BEZEAUD

02623X0047

02627X0074

02627X0042

Voie d'Arcis